



Annulation du permis de conduire ...

Par **kinouu**, le **05/01/2014** à **17:13**

bonjour a tous

je me suis fais controler un soir il y a 1 mois par la bac.

ils m on dis que j avais un avis de recherche pour le permis de conduire

ils m ont donc embarqué au poste pour m auditionné

en bref , en 2011 j ai etais convoquer au tribunal pour une affaire a dormir debout (delit de fuite) , ne me presentant pas au tribunal j ai prix six mois de suspension ...

donc les policiers m ont notifié que mon permis etais suspendue a partir de y a 1 mois

exactement c'était fin novembre ... cependant il me restais 1 point , j ai eu un accident le 3 nov 2012 ou j etais positif a l alcool ... le retrait de point c est effectué le 30 octobre 2013

paratiquement 1 ans apres a 4 jour pres

donc j ai aussi une annulation du permis de conduire car je n ai plus de point

Je suis senser recevoir un 48 si pour ramener mon permis mais c est les flics qu ils l ont

l annulation du permis de conduire penalise 6 mois d interdiction administrative de repasser le permis de conduire

sachant que je suis en suspension es ce que l annulation prend le dessus ou je vais devoir attendre 1 ans avant de le repasser , comment sa se passe ??

mon auto ecole ma dis que j allais recevoir un 48 si que je n ai toujours pas reçu car il parrait que l interdiction prend effets a la date ou je ramene mon permis (le probleme c'est que je ne les deja plus le permis)

quelqu un peu m aider svp !! merci